MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Direction générale de la mer et des transports

Arrêté du 17 août 2007 portant déclassement d'un immeuble relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France sur le territoire de la commune de Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret)

NOR: DEVT0764416A

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,

Vu la loi de finances pour 1991 nº 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée ;

Vu le décret nº 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;

Vu le décret nº 91-796 du 20 août 1991 modifié relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 ;

Vu le rapport de la chef de la subdivision navigation de Briare-Saint-Satur en date du 28 mai 2005 ;

Vu l'avis du directeur général de Voies navigables de France en date du 23 août 2005,

Arrête:

Article 1er

Est déclarée inutile pour la navigation et déclassée du domaine public fluvial la parcelle cadastrée section AC numéro 97, d'une superficie de 4 ares 69 centiares, sise sur le territoire de la commune de Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret).

Cet immeuble est figuré en rouge sur l'extrait du plan cadastral informatisé annexé au présent arrêté (1).

Article 2

L'immeuble mentionné à l'article 1^{er} fera l'objet d'une remise au service du domaine pour aliénation.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère. Fait à Paris, le 17 août 2007.

Pour le ministre et par délégation :

J.-B. Maillard

(1) Ce plan peut être consulté à la direction départementale de l'équipement de la Nièvre, service hydrologie et voies navigables, 2, rue des Pâtis, 58020 Nevers Cedex, et à la subdivision navigation de Briare-Saint-Satur, 17, rue du Pont-Canal, 45250 Briare.